



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique du sport

Question écrite n° 59845

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de Mme la ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports sur les dispositifs d'accès des sportifs à des formations scolaires, universitaires et professionnelles. Dans son rapport relatif à « l'évaluation de la mise en oeuvre du double projet des sportifs de haut niveau et des sportifs des centres de formation des clubs professionnels », l'inspection générale de la jeunesse et des sports préconise de s'assurer que toutes les fédérations sportives gérant des disciplines sportives reconnues de haut niveau, ont créé une cellule opérationnelle de formation-orientation-intégration, responsable notamment de l'entretien du livret du sportif d'excellence. Il lui demande si le Gouvernement compte mettre en place cette préconisation.

Texte de la réponse

Afin de valoriser les compétences du sportif de haut niveau, le ministre chargé des sports souhaite qu'une réflexion soit menée par les services de la direction des sports et la commission du sport de haut niveau du conseil national du sport pour créer un support (livret) qui permettra de mettre en avant les compétences des sportifs de haut niveau. Un bilan de compétences réalisé à l'entrée du parcours du sportif de haut niveau pourrait lui permettre des allègements de formation dans des modules de formation. Ce « livret » serait le reflet de l'acquisition de compétences dans son double projet et favoriserait la valorisation de ses acquis à l'arrêt de sa carrière sportive dans le cadre de son projet professionnel. Une réflexion plus large devra aussi être menée sur le suivi socioprofessionnel du sportif de haut niveau, qui prendrait en compte l'ensemble des services et dispositifs existants. Il s'agirait de mieux identifier les besoins des sportifs au regard des enjeux du haut niveau actuel et ainsi proposer un service d'accompagnement socioprofessionnel individualisé, quel que soit leur lieu d'entraînement et le sport pratiqué. Cette offre pourrait être un axe de la mission du grand institut national du sport, de l'expertise et de la performance (INSEP). Le groupement des différents interlocuteurs (direction des sports, INSEP, Comité national olympique et sportif français (CNOSF)) au sein d'un lieu unique à l'INSEP concrétisera cette synergie.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59845

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Femmes, ville, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 juillet 2014](#), page 5732

Réponse publiée au JO le : [22 septembre 2015](#), page 7270